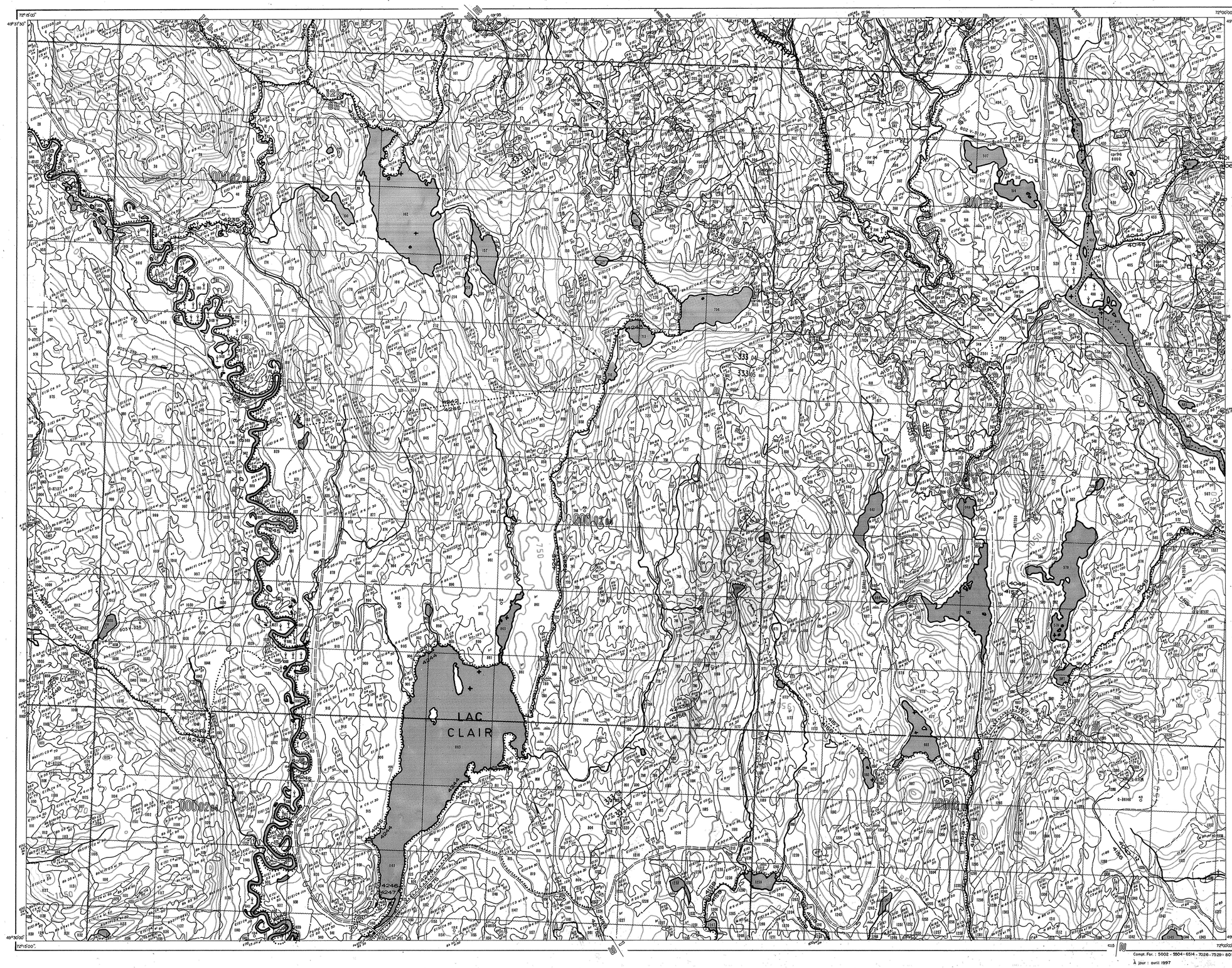

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserve de semenciers
Coupe partielle par jardinage
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Ensemencement naturel
Récolte dans les faibles bubées (bois de fibres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — de pin rouge
— — — — de thuya (cèdre) occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — de pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et / ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — de pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — de thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchenie
— — de pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — de mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à sapin et/ou épinette
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à pruche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)
Feuillus d'essences intolérantes
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec chêne
— — — — — avec sapin
Feuillus à bouleaux blancs avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin rouge
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
Feuillus d'essences tolérantes avec sapin
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin rouge
Peuplerie avec sapin
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin rouge
Peuplerie avec sapin
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin rouge
Cédrière mélangée
Cédrière mélangée
Mélangés à feuillus tolérants
— — — — — sur station humide
— — — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— — — — d'essences intolérantes
— — — — d'essences tolérantes
— — — — sur station humide
— — — — (plantation)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peupleraie
Peuplier rouge
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — — — de peuplier baumier
— — — — de bouleau jaune
— — — — de peuplier hybride
— — — — de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes
⊖ 1-50 %
⊕ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
30-30 (ans)	30-70 (ans)
50-30	50-70
50-50	50-90
90-50	90-90
120-50	120-90
120-70	120-120

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune inégalienne: Plus de la dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inégalienne: Plus de la dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 30 et 60 ans. Autres peuplements, majorité des tiges vet plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20 cm)	2 (10 m)	3 (15 m)	4 (20 m)	5 (25 m)	6 (30 m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Extrême	91 et plus	e

Superficie accourte de pentes > 31%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES DE D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C2 g 3 m 4 — déformation, classe de pente, classe d'âge, origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

F 03 d 60 V1 — classe de pente, classe d'âge, origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: R.L.A.I.S. MICHEL A. ASSE
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986-1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/5/87
Déclinaison magnétique: 19° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 2*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 02
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 3336*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 9900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Porcelle: 4242*
Région écologique: 12S*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

32 H-15 S.E.	32 H-16 S.O.	22 E-13 S.E.	22 E-13 S.O.
32 H-10 N.E.	32 H-10 N.O.	22 E-12 N.E.	22 E-12 N.O.
32 H-10 S.E.	32 H-9 S.O.	22 E-12 S.E.	22 E-12 S.O.
32 H-7 N.E.	32 H-7 N.O.	22 E-5 N.E.	22 E-5 N.O.

32 H/9 S.E.

Compt. For.: 5002 - 5504 - 6514 - 7026 - 7529 - 8011
À jour: avril 1997